

Conseil de Nantes Métropole du vendredi 11 février 2011-02-10
**Intervention de Patrick COTREL au sujet des antennes
de téléphonie mobile**

L'intervention que je vais faire ne concerne pas la convention avec « ECOPOLE », qui nous paraît fort utile. D'ailleurs, la commune de Sainte-Luce est en train de négocier une convention spécifique avec « ECOPOLE ».

Mais elle concerne le développement durable et l'environnement.

Vous le savez, Orange a tenté à nouveau d'installer une antenne téléphonique à la Marchinchère à Sainte-Luce, à 30 mètres des habitations. Ce n'est que grâce à la surveillance et la mobilisation de voisins immédiats que le camion grue n'a pu se mettre en position pour effectuer l'installation.

Pour leur part, le Maire et le Conseil municipal se sont mobilisés immédiatement pour apporter un soutien très déterminé aux riverains : arrêté d'interdiction des travaux pris par le Maire et manifestation de soutien de l'ensemble des élus municipaux mercredi soir.

Comment expliquer cette tentative de coup de force ?

- ▶ Alors qu'en septembre 2009, Orange avait déjà essayé une première installation sans concertation avec les riverains et la Mairie. La mobilisation immédiate des riverains et un arrêté du Maire pour "*trouble à l'ordre public*" avaient alors empêché l'installation.
- ▶ Depuis, la Préfecture est intervenue pour tenter une médiation : 4 réunions ont eu lieu avec la participation de l'association représentant les riverains, la Mairie et Orange. Mais tout au long de ces réunions, l'attitude du représentant de Orange a été arrogante et méprisante.
- ▶ Au cours de ces "négociations", la Mairie a proposé un autre lieu d'implantation de l'antenne, situé à 300 mètres, mais éloigné d'au moins 150 mètres de toute habitation. Elle a même proposé de participer au financement de l'installation. Orange a traité cette proposition par le mépris.
- ▶ La municipalité a invité tous les opérateurs de téléphonie mobile à une réunion pour établir des relations régulières d'information et de coopération, conformément au guide national de l'ensemble des opérateurs, en créant une commission comprenant toutes les parties concernées. Une lettre d'engagement doit d'ailleurs être signée le 17 février prochain. Mais au cours de cette réunion, Orange a refusé d'évoquer l'antenne de la Marchinchère.

Pour cette fois, le coup de force d'Orange n'a pas marché. Mais cela fait peser sur les riverains une pression psychologique très forte : certains ressentent cette menace comme insupportable. La municipalité considère que cette stratégie d'Orange est inadmissible et qu'elle tourne le dos à la notion même de Service Public.

Mon intervention n'a pas pour seul but de vous informer sur cette affaire, mais d'émettre le souhait que l'ensemble des maires de notre communauté urbaine prennent enfin une position **commune et concertée** par rapport à la téléphonie mobile et au déploiement des antennes relais, car les rayonnements ne s'arrêtent pas aux frontières communales.

Nous pensons en effet qu'à travers une commission de concertation communautaire avec les opérateurs, les représentants des municipalités concernées et des associations environnementales, à l'exemple de celle qui est réunie à Nantes par nos collègues Catherine Choquet et Aïcha Bassal depuis 5 ans maintenant, la pression de Nantes Métropole aurait plus de poids : les opérateurs, et Orange en particulier, pourrait un peu moins nous traiter par le mépris et faire le genre de coup de force auquel nous sommes aujourd'hui confrontés.

Merci de votre attention.